Conseil Municipal du 19 juillet 2019

en salle de la Mairie à 18H00.

L'an deux mil dix-neuf, le 19 juillet à 18H00.

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de TANNERON dûment convoqués le 15.07.2019 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRABAUD, Maire.

Présents :

Messieurs TRABAUD Robert, FELIX Michel, MAGNI Robert, LUSSIAUD Jean, BOTTERO Maurice.

Mesdames BAUDUIN Marie-José, MANDREA Anne-Marie, Madame AUREAL Valérie, RONDELLI Sandrine (départ à 18H30).

Monsieur GASTAUD Jean-Denis donne procuration à Monsieur TRABAUD Robert.

Madame VOCHELLE Laurence donne procuration à Monsieur BOTTERO Maurice.

Absents : Monsieur VARLET Philippe, Monsieur GRAVIER Frédéric.

Secrétaire de séance : Monsieur MAGNI Robert.

Achat des parcelles lieu-dit « La colle de Mouton » : H96-97-98-99-101-102-103, « Guibert » : H90, « Les Côtes d'en Ferrat » : WI13 pour une surface totale de 157 ha 36a 95ca dans le cadre de la convention avec la SAFER :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait d'acquérir les parcelles lieu-dit « La colle de Mouton » : H96-97-98-99-101-102-103, « Guibert » : H90, « Les Côtes d'en Ferrat » : WI13 pour une surface totale de 157 ha 36a 95ca dans le cadre de la convention avec la SAFER. Les crédits n'ayant pas été prévus au Budget, le financement se ferait par l'emprunt de la somme de 206 000€ auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
- Emet un avis défavorable à l'achat des parcelles lieu-dit « La colle de Mouton » : H96-97-98-99-101-102-103, « Guibert » : H90, « Les Côtes d'en Ferrat » : WI13 pour une surface totale de 157 ha 36a 95ca dans le cadre de la convention avec la SAFER.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toutes les démarches pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A la majorité avec 4 abstentions pour Madame RONDELLI et Messieurs BOTTERO, GASTAUD et TRABAUD.

Convention Assistance « Retraite » avec le Centre de Gestion du VAR:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reconduire la convention d'assistance retraite avec le Centre de Gestion du VAR dans le cadre de la constitution des dossiers des agents municipaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
- Emet un avis favorable à la signature de la convention d'assistance retraite avec le Centre de Gestion du VAR,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toutes les démarches pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A la majorité avec 1 abstention pour Madame RONDELLI.

Demande d'échange de terrains par Monsieur SOLCHI Christian parcelle AO 225 – Délibération reportée.

Modification de la délibération DL2019-34 « Demande d'échange de parcelles WO21 et WO396 par Monsieur et Madame LEZE Christian »:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la délibération DL2019-34 « Demande d'échange de parcelles WO21 et WO396 par Monsieur et Madame LEZE Christian », en raison du fait que Madame LEZE Nathalie est nouvellement propriétaire des parcelles sus-dites.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
- Emet un avis favorable à la modification de la délibération DL2019-34 « Demande d'échange de parcelles WO21 et WO396 par Monsieur et Madame LEZE Christian »,
- Emet un avis favorable à l'échange des parcelles sus-dites avec Madame LEZE Nathalie,
-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toutes les démarches pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A la majorité avec 1 abstention pour Madame RONDELLI.

Approbation de la délibération du Conseil Communautaire n°190625-01 du 25 juin 2019 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire n°190625-01 du 25 juin 2019 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :
- Approuve la délibération du Conseil Communautaire n°190625-01 du 25 juin 2019 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toutes les démarches pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A la majorité avec 1 pour Madame RONDELLI.

Modification de la délibération DL2018-66 « Report d'un an du remboursement de l'avance du Budget Prinicpal pour le Budget SPIC Eau et Assainissement modifiant la délibération n°2016/83 » - Délibération reportée.

Demande de modification de la délibération DL2019-42 « Subventionnement communal des frais d'inscription aux transports scolaires régionaux des élèves de l'école primaire et des collèges » par les représentants des parents d'élèves :

La demande de modification de délibération ayant été rejetée à la majorité avec 1 voix pour, pour Madame RONDELLI, la délibération DL2019-42 est maintenue sans nouveau vote des membres du Conseil Municipal.

Madame RONDELLI quitte le Conseil Municipal à 18H30.

Convention sous seing privé pour servitude de passages des lignes électriques au profit de la Sociéré RTE:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reconduire la convention sous seing privé pour servitude de passages des lignes électriques au profit de la Société RTE.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
- Approuve la signature de la convention sous seing privé pour servitude de passages des lignes électriques au profit de la Sociéré RTE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à entreprendre toutes les démarches pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A l'unanimité.

Indemnité de conseil indemnité 2019 à Madame La Trésorière de Fayence – Budget Commune:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'indemnité de conseil de Madame ALLEMAND-DENY, Trésorière de Fayence, Comptable Public pour la Commune pour l'année 2019 dont le montant s'élève à : 535.28€.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
- D'allouer l'indemnité de conseil au Comptable Public pour la Commune,
-Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A l'unanimité.

Indemnité de conseil indemnité 2019 à Madame La Trésorière de Fayence – Budget Eau et Assainissement:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'indemnité de conseil de Madame ALLEMAND-DENY, Trésorière de Fayence, Comptable Public pour le Budget Eau et Assainissement pour l'année 2019 dont le montant s'élève à : 366.55€.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
- D'allouer l'indemnité de conseil au Comptable Public pour le Budget Eau et Assainissement,
-Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A l'unanimité.

Modification de la délibération DL2019-19 « Vote des taux des trois taxes locales »:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la délibération DL2019-19 « Vote des trois taxes locales » année 2019, les taux n'étant pas modifiés.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
- De modifier la délibération DL2019-19 « Vote des taux des trois taxes locales » année 2019 sans en modifier le taux,
-Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A l'unanimité.

Modification de la délibération DL2019-27 « Modification de la délibération DL2018.63 Tarifs des services communaux pour l'année 2019 » :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit mentionné le nombre d'invités lors des fêtes communales afin de déterminer le nombre de gratuité en régie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :
- Pour la fête de la Libération : 30 gratuités et pour les autres fêtes communales : 15 gratuités.
-Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne application de cette décision.

Adopté : A l'unanimité.

La séance est levée à 18H48.

TANNERON, le 22.07.19.

LE MAIRE

R.TRABAUD

MAIRIE DE TANNERON
83440 (VAR)

LE SECRETAIRE DE SEANCE

R.MAGNI